

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 11317
Numéro SIREN : 447 921 552
Nom ou dénomination : INTERIM.COM

Ce dépôt a été enregistré le 27/08/2018 sous le numéro de dépôt 85557



20180855572018

DATE DEPOT : 27/08/2018

N° DE DEPOT : 85557

N° GESTION : 2003B11317

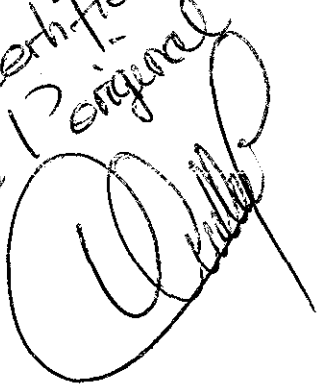
N° SIREN : 447921552

DENOMINATION : INTERIM.COM

ADRESSE : 15 RUE CHAUDRON 75010 PARIS

MILLESIME : 2018

Certifié conforme
à l'original

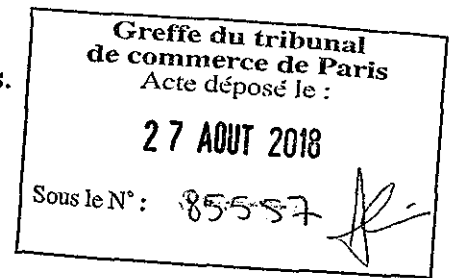


INTERIM.COM

Société par Actions Simplifiée
au Capital social de 100.000,00 Euros.

Siège social :
15, rue Chaudron
75010 PARIS

RCS PARIS 2003 B 11317
SIRET 447 921 552 00025



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 AOUT 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize août à 14 h 00, les actionnaires de la société INTERIM.COM, Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000,00 Euros, dont le siège social est situé au 15, rue Chaudron – 75010 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 2003 B 11317, se sont réunis audit siège, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Fabienne VAUTHERIN en qualité de Présidente de la société.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Charles DUARTE est désigné comme secrétaire.

Le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le bureau ainsi constitué certifie exacte la feuille de présence et constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent mille actions sur les mille actions assorties du droit de vote composant le capital social.

La Présidente constate et déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- un exemplaire de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes à la présente assemblée,
- la feuille de présence,

- les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2018,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- la copie des documents adressés aux actionnaires sur leur demande,
- le texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Elle rappelle que, conformément à la loi, tous ces documents ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que le liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la Présidente sur les opérations et les comptes de l'exercice comptable clos le 31 mars 2018 ;
- approbation de ces comptes et quitus à la Présidente de sa gestion ;
- affectation des résultats ;
- appointements de la Présidente ;
- renouvellement du mandat de la Présidente ;
- conventions dites « réglementées ».

Puis elle donne lecture du rapport de gestion de la Présidente et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, la Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et le rapport du Commissaire aux comptes, et examiné les comptes de l'exercice comptable clos au 31 mars 2018, l'Assemblée Générale déclare les approuver et donne à la Présidente quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 414.184,51 €, de la manière suivante :

➤ au crédit du compte « Report à nouveau » :	114.184,51 €
➤ au titre d'une distribution de dividendes :	300.000,00 €

Total	414.184,51 €

Chaque action recevra ainsi un dividende brut de 300,00 €. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} septembre 2018.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2^o paragraphe de l'article 158-3 du Code Général des Impôts, et est assujetti à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code Général des Impôts, dont le taux s'élève à 12,8 %. Il est par ailleurs soumis à un prélèvement à la source équivalant à 17,2 % du montant brut distribué, et ce, au titre des contributions sociales ad hoc.

➤ Distribution totale brute	:	300.000,00 €
➤ Prélèvements sociaux	:	(51.600,00 €)
➤ Prélèvement d'impôt sur le revenu	:	(38.400,00 €)

➤ Dividendes nets à payer	:	210.000,00 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé aux distributions de dividendes, comme indiqué ci-après, au cours des trois exercices comptables précédents :

- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017 : 300.000,00 Euros (montant brut)
- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2016 : 300.000,00 Euros (montant brut)
- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2015 : 200.000,00 Euros (montant brut).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constate que la Présidente perçoit une rémunération brute mensuelle de 5.000,00 Euros, et ce, depuis le 1^{er} avril 2012. En outre, il pourra lui être attribué une gratification qui sera fonction du résultat, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 60.000,00 Euros par an. Par ailleurs, elle sera remboursée, le cas échéant, de ses frais sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et reçu les explications de la Présidente, les actionnaires approuvent les conventions dites réglementées relevant du Nouveau Code de Commerce au cours de l'exercice comptable clos au 31 mars 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente et les actionnaires présents.

Compte original
Conforme à l'original

SAS INTERIM.COM

**RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE COMPTABLE CLOS LE 31 MARS 2018**

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes annuels de l'exercice comptable clos le 31 mars 2018 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les formes et les méthodes légales et réglementaires.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 414.184,51 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I – Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires du présent exercice comptable s'est élevé à 5.533.190 € contre 5.934.046 € au cours de l'exercice précédent, soit une contraction de l'ordre de 7 %. Compte tenu d'autres produits d'exploitation pour un montant de 32.410 €, le montant des produits d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 5.565.600 €.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 537.572 €, contre 629.321 € au cours de l'exercice précédent, et ce compte tenu d'autres achats et charges externes pour 584.114 €, d'impôts et taxes pour 158.110 €, d'un montant de frais de personnel de 4.277.623 €, d'un montant de dotation aux amortissements de 2.452 € et de dotation aux provisions pour dépréciation de créances douteuses de 4.777 €, et ce, eu égard à un montant d'autres charges d'exploitation de 954 €.

Compte tenu d'un résultat financier positif à hauteur de 300 €, d'un résultat exceptionnel négatif à hauteur de 29 €, d'un montant de participation des salariés de 50.023 €, et d'une charge d'impôt sur les sociétés s'élevant à 73.636 €, le résultat net est un bénéfice de 414.184,51 €.

II - Perspectives d'avenir

Les perspectives pour le nouvel exercice apparaissent stables, et ce, compte tenu du chiffre d'affaires réalisé au cours des quatre premiers mois du présent exercice, et du carnet de commandes prévisionnel.

III - Activités et résultats des filiales

La société détient les participations suivantes au 31 mars 2018 :

- 2,94 % des parts de la SCI 15 CHAUDRON, sise 15, rue Chaudron – 75010 PARIS –
Résultat net comptable au 31/12/2017 : + 21.261,90 €.

IV - Prise de participation de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 Alinéa 1 du Code de Commerce, aucune prise de participation n'est à enregistrer au titre de l'exercice écoulé.

V - Montant des dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé aux distributions de dividendes, comme indiqué ci-après, au cours des trois exercices comptables précédents.

- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017 : 300.000,00 Euros (montant brut)
- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2016 : 300.000,00 Euros (montant brut)
- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2015 : 200.000,00 Euros (montant brut)

VI - Frais de recherche et développement

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune dépense de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

VII - Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et ce jour.

VIII – Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la date de clôture de l'exercice social, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

- Montant des dettes fournisseurs au 31 mars 2018 : 99.003 Euros
- Solde des dettes fournisseurs à 30 jours : 99.003 Euros.

IX – Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes annuels de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code.

X – Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 414.184,51 €, de la manière suivante :

- au crédit du compte « Report à nouveau » : 114.184,51 €
- au titre d'une distribution de dividendes : 300.000,00 €

Total	414.184,51 €
-------	--------------

Chaque action recevra ainsi un dividende brut de 300,00 €. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} septembre 2018.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2^o paragraphe de l'article 158-3 du Code Général des Impôts, et est assujetti à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code Général des Impôts, dont le taux s'élève à 12,8 %. Il est par ailleurs soumis à un prélèvement à la source équivalant à 17,2 % du montant brut distribué, et ce, au titre des contributions sociales ad hoc.

- Distribution totale brute : 300.000,00 €
- Prélèvements sociaux : (51.600,00 €)
- Prélèvement d'impôt sur le revenu : (38.400,00 €)

-
- Dividendes nets à payer : 210.000,00 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé aux distributions de dividendes, comme indiqué ci-après, au cours des trois exercices comptables précédents :


- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017 : 300.000,00 Euros (montant brut)
- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2016 : 300.000,00 Euros (montant brut)
- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2015 : 200.000,00 Euros (montant brut).

XI – Résolutions particulières

Nous vous prions de bien vouloir fixer, le cas échéant, la rémunération de la Présidente.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice comptable sur les comptes annuels duquel vous avez à vous prononcer.

La Présidente

Confirmer
12 original


SAS INTERIM.COM

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 16 AOUT 2018 CONVENTIONS ARTICLE L.227-10 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Madame, Monsieur,

En application de articles L. 227-10 et L. 227-11 du Nouveau Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires ou d'autres sociétés dans lesquelles la Présidente ou un actionnaire exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice social clos le 31 mars 2018, soumis à votre approbation, deux conventions de ce type sont intervenues :

➤ Société concernée : SCI 15 CHAUDRON

- Adresse : 15, rue Chaudron – 75010 PARIS
- Montant du produit comptabilisé en 2017/2018 : 1.449,74 Euros
- Nature du produit : produit financier sur créance liée à participation
- Nature contractuelle : convention de trésorerie conclue en date du 20 mars 2014
- Actionnaire concernée : Madame Fabienne VAUTHERIN

➤ Société concernée : SCI 15 CHAUDRON

- Adresse : 15, rue Chaudron – 75010 PARIS
- Montant de la charge comptabilisée en 2017/2018 : 31.200,00 €
- Nature de la charge : loyer et charges locatives
- Nature contractuelle : bail commercial conclu en date du 1^{er} avril 2014
- Actionnaire concernée : Madame Fabienne VAUTHERIN

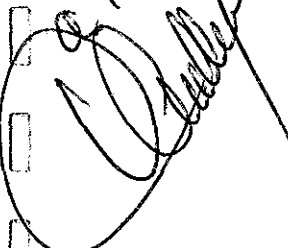
La Présidente

Jérôme ZEPPEGNO

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste des commissaires aux comptes
de la Compagnie Régionale de PARIS

28, rue de l'Olivette
77450 ISLES-LES-VILLENY

Tél. : 01 60 04 90 84
Mob. : 06 73 98 32 28

*Certifié
Copie
Original*


INTERIM.COM

S.A.S. au capital de € 100 000

Siège Social : 15, rue Chaudron – 75010 PARIS

447 921 552 R.C.S. PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Jérôme ZEPPEGNO

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste des commissaires aux comptes
de la Compagnie Régionale de PARIS

28, rue de l'Olivette
77450 ISLES-LES-VILLENY

Tél. : 01 60 04 90 84
Mob. : 06 73 98 32 28

INTERIM.COM

S.A.S. au capital de € 100 000

Siège Social : 15, rue Chaudron – 75010 PARIS

447 921 552 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

(En application de l'article L. 823-9 du Code de commerce)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2016 (cinquième résolution), nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **INTERIM.COM** relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Le commissaire aux comptes identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Le commissaire aux comptes prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

Le commissaire aux comptes apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

Le commissaire aux comptes apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

Le commissaire aux comptes apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Isles-Les-Villenoy,
Le 26 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes
Jérôme ZEPPEGNO



Documents annexés :

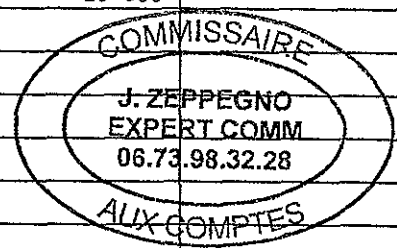
- Bilan
- Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : SAS INTERIM.COM Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 15 RUE CHAUDRON 75010 PARIS Durée de l'exercice précédent * 12

Número SIRET * 4 4 7 9 2 1 5 5 2 0 0 0 2 5 Néant *

				Exercice N clos le	
				3 1 0 3 2 0 1 8	
		Bruit	Amortissements, provisions	Ner	
		1	2	3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Cessions, brevets et droits similaires	AF	10 000	AG	10 000
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	10 153	AU	9 756
	Immobilisations en cours	AV		AW	
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	10 000	CV	10 000
	Créances rattachées à des participations	BB	147 049	BC	147 049
	Autres titres immobilisés	BD	182	BE	182
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	15 000	BI	15 000
TOTAL (II)		BJ	192 384	BK	172 628
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et fois	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	92	BW	92
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 201 154	BY	85 138
Autres créances (3)	BZ	841 360	CA	841 360	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	50 000	CE	50 000
	Disponibilités	CF	729 135	CG	729 135
Charges constatées d'avance (3)*		CH	18 614	CI	18 614
TOTAL (III)		CJ	2 840 356	CK	85 138
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 032 740	LA	104 894



Revenir : (1) Dont droit au bail ; (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes ; CP ; (3) Part à plus d'un an ; CR

Clause de réserve de propriété : ; Immobilisations : ; Stocks : ; Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	biens †	FD	FE	FF
		services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions †			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)			GG		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée †		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré †		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)			GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)			GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)			GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW		



SAGE Experts-comptables Janvier 2018 - Etat préparatoire.

(RÉFÉRENCES : voir tableau n° 2053) † Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS INTERIM.COM		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	29	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	29	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(29)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	50 023		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	73 636		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	5 567 967		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	5 153 783		
S - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	414 185	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			EX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	26 762
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
AMENDES DE STATIONNEMENT				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				29		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

COMMISSAIRE
J. ZEPPEGNO
EXPERT COMM
06.73.98.32.28
AUX COMPTES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Temps à date du service

Exercice ouvert le	01042017	et clos le	31032018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS INTERIM.COM 15 RUE CHAUDRON 75010 PARIS	
SIRET 4 4 7 9 2 1 5 5 2 0 0 2 5	Mé :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	TRAVAIL TEMPORAIRE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	172 792	Bénéfice imposable à 28%	36 880	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%			Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
					PV exonérées (art. 228 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sixies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL PARTNER'S EXPERTISE 44 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Tél: 0144110505	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: 12062018 Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE F. Vautherin
	Signature:

PARTNER'S EXPERTISE
Société d'Expertise Comptable
44, rue de la Faisanderie
75116 PARIS
Tél: 01 44 11 05 05
RCS PARIS 422 395 921
SIREN 422 395 921

2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 04 au 31 / 03 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :		Néant	
SAS INTERIM.COM 447921552			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	X
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	194 876		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			2 783 947
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Désignation de l'entreprise : <u>SAS INTERIM.COM</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>15 RUE CHAUDRON 75010 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>			
Numéro SIRET * <u>44792155200025</u>			Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N clos le <u>31/03/2018</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	10 000	AG	10 000	
	Fonds commercial (I) AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Terrains AN		AO		
	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles AT	10 153	AU	9 756	397
Immobilisations en cours AV		AW			
Avances et acomptes AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
Autres participations CU	10 000	CV		10 000	
Créances rattachées à des participations BB	147 049	BC		147 049	
Autres titres immobilisés BD	182	BE		182	
Prêts BF		BG			
Autres immobilisations financières * BH	15 000	BI		15 000	
TOTAL (II) BJ	192 384	BK	19 756	172 628	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes BV	92	BV	
CREANCES *	Clients et comptes rattachés (3) * BX	1 201 154	BY	85 138	1 116 016
	Autres créances (3) BZ	841 360	CA		841 360
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	50 000	CE		50 000
	Disponibilités CF	729 135	CG		729 135
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	18 614	CI		18 614
	TOTAL (III) CJ	2 840 356	CK	85 138	2 755 218
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	3 032 740	IA	104 894	2 927 846	
Retenues : (I) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Branches/locations :	Stocks :		Créances :	

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS INTERIM.COM		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100.000.....)	DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	733 959		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	414 185		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DI	1 258 144	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	590 895		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	66 675		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	99 003		
	Dettes fiscales et sociales	DY	791 545		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	121 584		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 669 702		
	Écarts de conversion passif † (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 927 846		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 669 702			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	590 895			

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS INTERIM.COM		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
			FG	FH	FI	5 533 190
		services *				
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	5 533 190	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	26 762	
	Autres produits (1) (11)			FQ	5 648	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	5 565 600	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	584 114	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	158 110	
	Salaires et traitements *			FY	3 395 106	
	Charges sociales (10)			FZ	882 517	
	DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	2 452
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	4 777
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	954	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	5 028 028	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	537 572	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	887	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1 480	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	2 367	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	2 067	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	2 067	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	300	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	537 873	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS INTERIM.COM		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	29	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	29	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(29)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IJ	50 023	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	73 636	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 567 967	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 153 783	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	414 185	
RENVOS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	26 762
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
AMENDES DE STATIONNEMENT				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				29		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		SAS INTERIM.COM										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations			
							1			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3	
		TOTAL I					D8			D9		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL II					10 000			KE		KF	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					CZ							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					KD							
CORPORELLES	Terrains					KG							
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ							
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM							
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		1 180		KW			
		Matériel de transport *				KY				KZ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		8 378		LC			595
		Emballages récupérables et divers *				LE				LF			
	Immobilisations corporelles en cours					LH				LI			
	Avances et acomptes					LK				LL			
	TOTAL III					LN		9 558		LO			595
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G				8M			
	Autres participations					8U		154 685		8V			2 364
	Autres titres immobilisés					IP		182		IR			
	Prêts et autres immobilisations financières					IT		15 000		IU			
	TOTAL IV					LQ		169 867		LR			2 364
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G		189 425		0H			2 959	
CADRE B		IMMOBILISATIONS					Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
							par virement de poste à poste			3		4	
							1						
		TOTAL I					C0			D0		D7	
		TOTAL II					LV			10 000		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP				LY			
	Constructions	Sur sol propre				IQ				MB			
		Sur sol d'autrui				IR				ME			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS				MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT				MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU				MN		1 180	
		Matériel de transport				IV				MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW				MT		8 973	
		Emballages récupérables et divers *				IX				MV			
	Immobilisations corporelles en cours					MY				NA			
	Avances et acomptes					NC				NE			
	TOTAL III					IY				NH		10 153	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ				M7			
	Autres participations					I0				0Y		157 049	
	Autres titres immobilisés					II				2C		182	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2				2F		15 000	
	TOTAL IV					I3				NK		172 231	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14				0L		192 384		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 1 0 3 2 0 1 8**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS INTERIM.COM Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise	SAS INTERIM.COM	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	-----------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	10 000	PF		PG		PH	10 000
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	818	QE	362	QF		QG	1 180
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	6 486	QM	2 090	QN		QO	8 576
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	7 304	QV	2 452	QW		QX	9 756
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	17 304	ØP	2 452	ØQ		ØR	19 756

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9		N1	N2	N3	N4	N5	N6			
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7		N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL II											
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2		X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général (NP + NQ + NR)	NW										
Total général (NS + NT + NU)	NY										
Total général (NW - NY)	NZ										

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS INTERIM.COM				Néant <input type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
	1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	80 362	6U	4 777	6V	85 138
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A
TOTAL III	7B	80 362	TY	4 777	TZ	UA	85 138
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	80 362	UB	4 777	UC	UD	85 138
	- d'exploitation	UE	4 777	UF			
Dont dotations et reprises	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	147 049	UM		UN	147 049				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	15 000	UV		UW	15 000				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	102 166		102 166						
	Autres créances clients	UX	1 098 988		1 098 988						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	300		300						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	252 655		252 655					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 900		2 900					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	585 505		585 505						
	Charges constatées d'avance	VS	18 614		18 614						
	TOTAUX		VT	2 223 178	VU	2 061 128	VV	162 049			
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	590 895		590 895						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A									
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	99 003		99 003						
	Personnel et comptes rattachés	8C	177 931		177 931						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	184 395		184 395						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	73 636		73 636						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	302 092		302 092						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	53 491		53 491						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J									
	Groupe et associés (2)	VI	66 675		66 675						
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	121 584		121 584						
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ									
	Produits constatés d'avance	8L									
TOTAUX		VY	1 669 702	VZ	1 669 702						
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise: SAS INTERIM.COM		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le: 31/03/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		WA		
			de son conjoint				WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	4 679	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 083		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	14 047	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	29	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-5D)							17	73 636
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					IB	
			- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
						TOTAL I	WR		
							567 687		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- Imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WY	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*									
Majoration d'amortissement*									
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles (44 sociétés)		L2	Zones de restructuration de l'industrie (44 entreprises)			
			Entreprises nouvelles (44 sociétés)		L2	Zones de restructuration de l'industrie (44 entreprises)			
			Société investissements immobiliers (art. 213 C)		K3	Zone franche d'activité (art. 44 quater bis)			
			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quater bis)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quater bis)			
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater bis)					PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement*		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
						TOTAL II	XH		
							319 894		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	247 792		XJ		
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	247 792		XO		

S.G.E. Experts-comptables, Janvier 2018 - Etat préliminaire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-5D

Désignation de l'entreprise <u>SAS INTERIM.COM</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		40 873
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
TAXE EFFORT EN CONSTRUCTION 2017-2018	9K	14 047	9L
TAXE EFFORT EN CONSTRUCTION 2016-2017	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	14 047	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS INTERIM.COM</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	616 816	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	417 144		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF					
				Report à nouveau		ZG	1 033 959					
	TOTAL I	ØF	1 033 959		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	1 033 959				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YI					
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			JS		XQ	43 538				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	79 138				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	461 437				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	584 114
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	39 033				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	119 077				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	158 110
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	1 147 789				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	39 400				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *						ØB	3 177 877				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP							- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	S'il oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe: résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		J1			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOF pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS INTERIM.COM Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Table with 6 columns: Nature et date d'acquisition des éléments cédés, Valeur d'origine, Valeur nette réévaluée, Amortissements pratiqués en franchise d'impôt, Autres amortissements, Valeur résiduelle. Rows 1-12.

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Table with 6 columns: Prix de vente, Montant global de la plus-value ou de la moins-value, Court terme, Long terme (19%, 15% ou 12.8%, 0%), Plus-value taxable à 19% (1). Rows 1-12.

II - Autres éléments

Table with 6 columns: Description of adjustments (lines 13-20), Court terme, Long terme, Plus-value taxable à 19%.

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS INTERIM.COM

Néant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % :

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *revêt*-0 bis du CGI) ③.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 32,8 M€
(art. 219 I a *revêt*-0 du CGI) ③.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+E-G-H
	À 19 % 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SAS INTERIM.COM</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise: <u>SAS INTERIM.COM</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe											
Exercice ouvert le: <u>01/04/2017</u> et clos le: <u>31/03/2018</u>										Données en nombre de mois	
										1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	5 533 190
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	5 533 190
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	5 648
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	5 648
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)											
Achats										ON	25 932
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	515 843
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	954
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	542 729
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	4 996 109
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										SA	4 996 109
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	5 533 190
Effectifs au sens de la CVAE *										EY	104,00
Période de référence										GY	0 1 / 0 4 / 2 0 1 7
Date de cessation										GZ	3 1 / 0 3 / 2 0 1 8
										HR	/ / / / / /
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs											
Effectif moyen du personnel * :										YP	104,00
dont apprentis										YF	
dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.											



(1)

Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31032018 N° SIRET 4 4 7 9 2 1 5 5 2 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS INTERIM.COM

ADRESSE (voie) 15 RUE CHAUDRON

CODE POSTAL 75010 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle Nom patronymique VAUTHERIN Prénom(s) FABIANNE
Nom marital % de détention 65,00 Nb de parts ou actions 650
Naissance: Date 18/11/1969 N° Département 95 Commune ERMONT Pays FRANCE
Adresse : N° 01 Voie PLACE DU MONTCEL
Code Postal 95220 Commune HERBLAY Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique DUARTE Prénom(s) JEAN-CHARLES
Nom marital % de détention 35,00 Nb de parts ou actions 350
Naissance: Date 13/11/1960 N° Département 99 Commune MACEIRA Pays PORTUGAL
Adresse : N° 16 Voie ALLEE DE LA SAULERAIE
Code Postal 93460 Commune GOURNAY SUR MARNE Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables, janvier 2018 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31032018

N° SIRET

4 4 7 9 2 1 5 5 2 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS INTERIM.COM

ADRESSE (voie)

15 RUE CHAUDRON

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.